



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

ENVIRONNEMENTALE

PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU TELESIEGE DE L'ARBOIS PAR UN TELESIEGE DEBRAYABLE 6 PLACES ET CREATION DE DEUX PISTES DE SKI

Par arrêté n°URB 2021/314 JB en date du 19 octobre 2021, j'ai ordonné l'ouverture de l'enquête publique environnementale portant sur la demande d'autorisation d'exécution des travaux de remplacement du télésiège de l'Arbois par un télésiège débrayable 6 places, et création de deux pistes de ski, par la Société des Téléportés Bettex Mont-d'Arbois (S.T.B.M.A).

A cet effet, Monsieur Georges LAPERRIERE a été désigné comme Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble.

L'ENQUETE SE DEROUlera AU SERVICE URBANISME ET FONCIER DE LA MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
du LUNDI 08 NOVEMBRE 2021 à 08 Heures 30 au JEUDI 09 DECEMBRE 2021 à 17 Heures 00

AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE

(DU LUNDI AU JEUDI, 8H30-12H00/13H30-17H00, ET LE VENDREDI, 8H30-12H00/13H30-16H00)

LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR RECEVRA EN SALLE CONSULAIRE DE LA MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

LE LUNDI 08 NOVEMBRE 2021 DE 08 H 30 A 10 H 30,

LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 DE 10 H 00 A 12 H 00,

LE JEUDI 09 DECEMBRE 2021 DE 15 H 00 A 17 H 00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Gervais – Service Urbanisme et Foncier - 50 avenue du Mont-d'Arbois - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS, soit par courriel à l'adresse suivante : foncier@saintgervais.com. Un site internet indépendant et sécurisé a également été spécifiquement ouvert pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2597>, sur lequel le dossier est téléchargeable et un registre électronique est disponible afin de recueillir les observations du public (à partir du lundi 08 novembre 2021 à 08H30 jusqu'au jeudi 09 décembre 2021 à 17H00).

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur, transmis en Mairie dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de Haute-Savoie et au Service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais les Bains (les personnes intéressées pourront, à leurs demandes et à leurs frais, en obtenir communication), ainsi que sur le site internet de la Commune de Saint-Gervais (www.saintgervais.com) dans la rubrique Mairie/Urbanisme/Enquête publique.

Le responsable du projet soumis à enquête publique est la S.T.B.M.A, en la personne de son Directeur Général, Monsieur Alexandre MERLIN. Toutes les informations concernant ce projet peuvent lui être demandées. Concernant le dossier et l'organisation de l'enquête publique, toutes les informations peuvent être demandées au Service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais les Bains.

Saint-Gervais les Bains, le 19 octobre 2021

Le Maire,

Conseiller départemental du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX.

